

## Conseil municipal du jeudi 3 juillet 2014

### Interventions de Lysiane ALEZARD

#### **Délibération N° 3 - Présentation du rapport annuel d'exécution du délégataire de l'exploitation des marchés d'approvisionnement**

Une délibération qui porte sur une activité importante pour les habitants, celle des marchés, dans une période de baisse du pouvoir d'achat. Il serait d'ailleurs intéressant que le rapport en fasse état pour mesurer l'impact des difficultés économiques des chalandiers sur la bonne santé des marchés.

De ce point de vue, le marché République n'est sans doute pas la jauge la plus représentative. Il reste en tout cas, comme celui de Corentin, relativement cher.

Si 2 marchés ont gagné quelques abonnés, c'est globalement la stabilité qui domine.

Je m'interroge particulièrement sur les conditions d'accueil pour les clients et de travail pour les commerçants du marché Corentin Celton, que je fréquente mais qui présente aussi une quantité de volants sans rapport avec le nombre d'abonnés 40/16 ! Et on parle là surtout du dimanche puisque les mardi et jeudi, les abonnés se comptent à peine sur les doigts d'une main. Leur diversité ne saute pas aux yeux !

Situé sur une place fortement exposée aux vents, ce marché présente des difficultés qu'il serait utile que le nouveau délégataire parvienne à résoudre. Je pense notamment aux problèmes liés au nettoyage de la place, avant l'arrivée des commerçants, aux branchements hasardeux et donc à la maintenance des équipements, au coût de l'eau et de l'électricité facturées...

Quelle est la marge de manœuvre de la commune lorsque l'une de ces missions n'est pas menée à bien de façon satisfaisante ?

Les droits de place constituent 60% des recettes. D'où proviennent les 40 autres % ?

#### ***Réponse de Madame Pitrou, adjointe aux commerces et aux marchés***

*J'ai vu tous les commerçants, ils sont ravis ! Donc inutile de polémiquer...*

#### **Délibération N°6 - Création du Conseil économique, social et environnemental local (CESEL) d'Issy les Moulineaux et adoption de ses statuts.**

La proposition qui nous est soumise ne marque pas une grande innovation. Elle n'en pose pas moins des questions intéressantes sur les objectifs et le fonctionnement de la structure soumise à notre vote.

Il est intéressant de noter qu'à aucun moment, l'expérience pas si ancienne de conseil économique et social local de notre commune ne soit mentionnée. Comme si elle n'appelait aucun enseignement et qu'elle n'avait été d'aucune utilité. Je n'ose l'imaginer !

Vous nous soumettez une structure conforme au code général des collectivités territoriales, des plus classiques. Certes, la pertinence et la qualité des travaux du CESE national ne sont plus à démontrer, y compris du point de vue de l'indépendance de leur regard sur de grandes questions économiques, sociales et environnementales.

Mais à l'échelle communale, si l'on souhaite favoriser la contribution d'une diversité d'Isséens, il y a peut-être d'autres formes à privilégier. En l'occurrence, pour ce CESEL, le poids du maire est prépondérant, tant dans le choix de son bureau que de son président.

Or, sur des questions d'intérêt général, il serait souhaitable d'une part que le conseil municipal puisse lui-même, par l'intermédiaire d'un groupe ou d'un regroupement d'élus puisse saisir le CESEL. Que celui-ci puisse être auditionné devant le conseil municipal sur des questions centrales – aménagement, place dans la métropole, rapport habitat/emploi, déplacements urbains, place des espaces publics...

Enfin, si vous voulez vraiment améliorer la relation de proximité entre les citoyens et leurs élus – et il y a de la marge, pourquoi ne pas aussi élaborer un groupe citoyen, totalement indépendant des groupes politiques, pour évaluer les engagements municipaux ? Une sorte d'observatoire des engagements pris.

### ***Réponse de M. Khandijian, adjoint à la démocratie locale***

*Vos propos n'appellent aucune réponse ! Notre ville est exemplaire en matière de concertation. La meilleure personne susceptible de saisir le CESEL, c'est bien le maire !*

### **Délibération N°7 – Modification de la Charte des Conseils de quartier**

Après une séquence électorale marquée nationalement mais aussi localement (dans une moindre mesure, certes) par un très fort taux d'abstention et une défiance des citoyens à l'égard des pouvoirs politiques, il paraissait en effet judicieux de modifier la charte des conseils de quartier. Mais là encore, cette ambition fait pschitt ! Les amendements sont vraiment à la marge et ne portent pas sur l'essentiel : comment contribuer à une participation citoyenne permettant aux habitants et aux salariés de la commune de prendre part à l'élaboration des politiques publiques ?

Toute l'organisation des conseils de quartier contredit l'objectif de démocratie de proximité !

- le mode de désignation des représentants des habitants, qui doivent passer à travers de multiples filtres et montrer patte blanche
- la composition du collège des élus, d'où l'opposition est bannie
- la convocation à huis-clos de ces conseils
- l'élection des représentants par internet.

Les habitants ne seraient-ils pas capables de contribuer à des projets les concernant, notamment en matière d'urbanisme ? Pourquoi faire des conseils élargis une quasi exception ?

Enfin, votre budget participatif n'a de participatif que le nom puisque, là encore, les habitants en sont totalement absents, à l'exception des quelques-uns autorisés à siéger dans cette instance. Pourquoi ne pas au contraire, ouvrir grand les portes du débat budgétaire, en faisant œuvre de pédagogie, de concertation, d'échanges, pour construire des projets partagés, enrichis des besoins et des réflexions des Isséens ?

### ***Réponse de M. Khandijian, adjoint à la démocratie locale***

*La Charte fonctionne bien. Nous avons des référents dans chaque quartier. Il fallait juste modifier quelques petits détails, comme rallonger la durée de vie à 6 ans. Les mandats arrivent à terme cette année. Tout le monde peut être candidat. Ce sont d'ailleurs les conseillers de quartier qui ont proposé ces amendements pour cette ville qu'ils aiment, comme vous. Nous allons dans le sens des habitants et sommes à leur service. Vous dites que l'opposition n'est pas représentée, mais si les Isséens l'avaient voulu, ça se saurait !*

### **Délibération N° 9 – Fixation des taux de rémunération des agents vacataires employés dans le secteur de l'éducation et des indemnités journalières versées aux enseignants**

Voici la première délibération de la soirée impactée par la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. J'aurai l'occasion d'y revenir plus en détail au moment de l'adoption du règlement intérieur des activités péri-scolaires, mais les tarifs proposés m'inspirent quelques réflexions.

Notre conseil municipal n'a consacré aucun débat particulier à la mise en œuvre des rythmes scolaires. Compte tenu du débat aiguisé que cette réforme a et continue de susciter, pour des raisons pédagogiques, chronobiologiques et budgétaires, il aurait été normal que les élus y soient associés.

Pour les tarifs plus spécifiquement. Vous nous direz, si vous le savez déjà, combien d'enseignants ont accepté d'animer des temps périscolaires et la proportion de vacataires sur ces activités.

Enfin, ce tableau m'a permis d'apprendre que l'éducation nationale finançait les communes qui pratiquent le service minimum d'accueil, les jours de grève ! Non seulement des collectivités découragent des personnels de faire grève, mais l'Etat les récompense. Un résidu d'une mesure Sarkozy qu'un gouvernement de gauche aurait dû faire disparaître !

Je voudrais en profiter pour apporter mon soutien aux parents d'élèves de l'école Justin Oudin, en mouvement ces jours-ci pour l'ouverture d'une classe. Il me semble que notre

conseil municipal devrait unanimement les soutenir dans cette action visant à favoriser la réussite de tous les élèves.

***Réponse de Mme Veysièrre, adjointe à l'éducation.***

*La ville verse 2,5 millions pour ces prestations.*

*Nous n'avons pas encore de chiffres sur les professionnels. Les enseignants doivent faire un projet.*

*Sur la prise en charge du service minimum d'accueil, l'Etat ne rembourse que des paquets de 15 enfants ! Pourquoi les collectivités prendraient-elles en charge les jours de grève ?*

*Pour l'ouverture de classe, nous avons entamé une démarche auprès de Mme Sacco (inspectrice de l'Education nationale pour Issy), mais c'est trop tard pour en parler.*

*L'Education nationale est à flux tendus. Ne nous leurrions pas, si nous obtenons un poste, ce sera un remplaçant. Mais on va soutenir cette demande. Arrêtez de nous envoyer des mails en masse sur nos adresses !*

**Délibération N° 14 – Modification du règlement intérieur de la restauration scolaire et du règlement intérieur des temps périscolaires.**

Nous voilà donc dans le cœur du sujet de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Pour l'heure, il est utile de préciser que les parents d'élèves ont uniquement reçu une information sur les nouveaux horaires et dû répondre à un questionnaire sur leurs intentions en matière de TAP, sans avoir reçu d'informations précises sur le contenu des activités proposées. Elles sont désormais sur le site de la ville. Vous nous direz quand vous comptez informer directement les parents, puisque le dernier jour d'école a lieu demain !

**A. sur les temps périscolaires**

Je vais droit au but sur la question qui me paraît essentielle : la tarification. Nous avons eu l'occasion d'en discuter en commission municipale – et malgré mon désaccord profond je remercie Mme Veysièrre d'avoir laissé le temps au débat sur ce point. Nous parlons d'une réforme pilotée par le ministère de l'éducation nationale, pour une grande part imposée aux communes de façon territorialisée, c'est à dire sans égalité de réponse pour tous les enfants du pays. La qualité, le contenu et la diversité des activités seront en effet fortement dictés par les ressources des collectivités concernées. D'où l'importance d'exiger que le fonds d'amorçage proposé pour les communes les moins riches soit pérennisé.

Alors comment justifier que les activités que vous proposez soient facturées aux familles, même à des coûts que vous jugez minimales ? Nous sommes en partie sur le temps scolaire, sur des horaires que de toute façon les parents ne peuvent raccourcir. Les activités proposées sont sensées, d'après la loi, favoriser les pratiques culturelles et sportives. Elles ne sont pas obligatoires. Mais les parents vont donc payer plus avec les nouveaux rythmes qu'avant, même dans une ville qui pourrait faire preuve de largesse sur le sujet.

J'ai bien compris qu'avec Mme Veissière, notre désaccord est sur le fond. Pour moi, l'école est obligatoire, laïque et gratuite ! Ce n'est pas en faisant payer ces activités que vous ferez progresser la réussite des enfants, surtout dans les familles déjà en difficultés !

J'ajouterai que même pour les quotients les plus élevés, la question se pose. Vous n'avez pas adjoint les tarifs précis mais une augmentation d'environ 50 euros en inscrivant son enfant à une activité périscolaire ne passe plus inaperçue !

En fait, les familles n'auront pas le choix ! Soit les enfants sortiront à 15h45 (45 minutes plus tôt qu'avant) et se retrouveront seuls, sans activités, faute de pouvoir payer une activité et encore moins une nounou. Soit il faudra payer, une facture qui va s'ajouter à toutes les augmentations du coût de la vie, mais pas des revenus !

Je vous demande donc de reconsidérer cette décision, pour ne pas pénaliser doublement les familles.

#### B. sur la restauration scolaire

Là aussi, j'en viens à l'essentiel – l'accès à la restauration scolaire pour tous, dès l'instant que vous avez fait le choix d'assurer ce service public facultatif. Je continue de penser que la municipalité doit faire le choix, et s'en donner les moyens, de permettre à toutes les familles qui le souhaitent d'inscrire leur enfant. Il n'est pas acceptable de pénaliser des familles parce qu'elles sont au chômage, ou qu'elles possèdent des bas revenus ou encore qu'elles ont plusieurs enfants.

Ce que font les nouveaux maires Front national en refusant d'inscrire les enfants de familles en difficultés est non seulement moralement honteux mais juridiquement indéfendable !

De ce point de vue, il me paraît juste que le repas du mercredi, résultant de la réforme des rythmes scolaires, ne soient effectivement pas facturé.

Un dernier point sur la question du goûter. 6 écoles de la ville proposent un goûter. Pour toutes les autres, les familles fournissent ce goûter. Je sais que vous avez posé la question aux parents d'élèves dans un questionnaire, mais comment prévoyez-vous d'uniformiser la situation pour que chaque enfant soit traité de la même façon ? Je vous demanderai un vote découpé sur chacun des règlements. Je voterai contre le premier si vous ne revenez pas sur la tarification et pour le second.

#### ***Réponse de Mme Veysière, adjointe à l'éducation***

*La liste des activités probables sera donnée aux parents le 2 septembre, pour une mise en place fin septembre.*

*Sur le goûter : des points de divergence d'une école à l'autre car des problèmes de configuration des écoles rendent difficile la mise en place.*

*Le PEDT est une émanation du comité de pilotage sur les nouveaux rythmes. Il va partir à l'inspection académique pour avis.*

*Le coût du repas va, selon les quotients, de 52 centimes à 5 euros. La hausse, fixée d'abord à 5% a été ramenée à 3%. Le prix moyen d'un repas pour un enfant est de 10,46 euros. Il n'est pas possible de ne pas facturer le nouveau repas du mercredi, car il représente un surcoût de 270000 euros.*

*Nous faisons appel à de nouveaux animateurs et intervenants. Des formations sont prévues, dispensées par des sociétés extérieures.*

*Le périscolaire n'est pas un temps scolaire, donc il n'a pas à être gratuit.*

*Une heure coûtera de 31 centimes à 1,70 euros. Les tarifs sont restés raisonnables, avec, en gros, un maintien des prix.*

### **Délibération N° 34 – Approbation du rapport d'activité de la SEMADS. Exercice 2013**

Cette année, les rapports n'étaient pas intégrés dans les notes explicatives de synthèse, je n'ai donc pas pu aller les consulter sur place.

Concernant les points soulevés dans la présentation du rapport, je voudrais savoir, concernant la pépinière d'entreprises, quelles démarches vous avez entreprises pour conserver à Issy les sièges de l'Ifremer ?

### **Délibération N° 43 – Engagement de la ville d'Issy les Moulineaux pour la réalisation des objectifs triennaux de production de logements sociaux pour la période 2014-2016**

Depuis plusieurs années, le taux de logements sociaux sur notre commune diminue. Il reste certes proche des 25% fixés par la loi, mais à la baisse. Un niveau qu'il faut d'autant plus atteindre que le SDRIF préconise à juste titre un taux de 30% pour répondre à la demande (550 000 demandeurs de logements en Ile de France).

Il serait donc utile, pour répondre à la demande locale (1100 ? 1300 ?) et notamment à des personnes qui sont sur les listes d'attente depuis plus de 5 voire 10 ans, de maintenir la production de ces logements à un niveau supérieur, avec notamment plus de PLAI. Cela vaut particulièrement pour les nouveaux programmes qui devraient comporter un taux approchant voire dépassant les 30% de logements sociaux.

#### ***Réponse de M. Martin, adjoint au logement***

*Sur les 6 dernières opérations, 300 logements sociaux nouveaux mais la ville n'en attribue que 76. Les autres le sont par le CG et le 1% patronal. 59 PLAI (les plus conventionnés, donc les moins chers) sur ces 6 opérations.*

*Le nombre de demandeurs ne bouge pas sur la ville : 1400*

*Je ne compte pas les demandeurs extérieurs !*

## **Délibération N° 47 – Approbation de la modification n°2 du Plan local d’urbanisme relative au secteur Coeur de ville**

La modification soumise à notre approbation est cohérente avec votre choix de laisser partir un fleuron de la recherche en télécommunications qui a marqué durablement notre commune. Ce n’est donc pas la modification du PLU qui est en cause, mais précisément ce qui a conduit à l’adopter.

Si nous n’avions pas rejeté ce PLU en 2005, c’était précisément contre l’engagement du maire de maintenir le CNET sur ce site. Pendant de nombreux conseils municipaux, vous nous avez annoncé tantôt l’arrivée du siège de FT sur place, tantôt le maintien des activités de recherche. Résultat : les salariés partent à Châtillon d’ici 2 ans et de nombreux postes ne seront pas conservés.

Il me semble donc que cette modification du PLU devrait être assortie d’engagements en termes d’emplois, de leur pérennité et de leur qualité. Elle devrait aussi renforcer l’offre en matière de services et d’équipements publics, notamment en matière de petite enfance et de transports.

Enfin, vous n’êtes plus très bavard sur la possible venue du siège de la région sur ce site ! Il faut dire qu’une telle implantation serait totalement contraire aux préconisations du Sdrif de rééquilibrer l’est et l’ouest de la région Ile de France sur le plan de l’emploi !

L’enquête publique a recueilli 32 observations, ce qui n’est pas négligeable pour ce genre d’enquêtes. Le moins qu’on puisse dire, c’est qu’elles ne marquaient pas un franc enthousiasme (18 défavorables sur 32) !

## **Délibération N° 48 – Bilan de la concertation réalisée dans le cadre du périmètre d’études du secteur Guynemer.**

Puisqu’il s’agit ici simplement de prendre acte, quelques remarques.

Comme à votre habitude, la concertation se limite au strict minimum. En outre, les habitants critiques des projets ou émettant des propositions d’intérêt général sont peu écoutés. D’où ma demande, pour la révision du PLU, de mettre au cœur de la démarche l’intervention citoyenne. Des projets portés par les habitants sont des projets durables et intelligents !

Ce n’est pas ce que vous avez choisi de faire pour les 135 logements du foyer Adoma, considérés abusivement comme du logement social (loyer élevé pour le nb de mètres carré et demande d’être relogé dans le patrimoine social de la ville non satisfaite). Leur devenir reste très incertain, tant pendant la durée des travaux que par la suite et nombreux sont ceux qui risquent de devoir quitter la ville.

De ce point de vue, alors que vous avez procédé à des exonérations de taxe d’habitation ces dernières années, je voudrais vous rappeler que les résidents des foyers et des résidences

sociales sont, d'après la loi relative à la lutte contre les exclusions a été votée le 29 juillet 1999, dégrévés de la taxe d'habitation. Ce ne serait donc que justice que de décider de les rembourser d'un trop fiscal injustement perçu !

***Réponse de M. Knusmann, adjoint à l'urbanisme***

*Des engagements très précis ont été pris par Adoma, donc on leur fait confiance. Sur la taxe d'habitation, je ne suis pas au courant.*

**Question d'actualité**

*Lysiane Alezard, liste Issy pour tous, une ville humaine, durable, citoyenne*

Dimanche 29 juin à 10h30, à l'initiative de M. le maire, la municipalité a commémoré la visite du Pape Jean-Paul 2 en 1980, en inaugurant une plaque signifiant le nouveau nom de ce parc public de la commune « Saint Jean-Paul 2 ».

Après la procession et cérémonie de célébration de la béatification, le 1<sup>er</sup> mai 2011, une nouvelle infraction à la laïcité a été commise. Il est bien sûr compréhensible que les catholiques de la commune célèbrent en l'Eglise Saint-Etienne cet événement. Il l'est moins qu'une municipalité de la République organise, dans un parc public, une cérémonie religieuse en présence d'un évêque, sous le pilotage du service du protocole.

La loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'aurait-elle décidément pas droit de cité à Issy les Moulineaux ?

Je souhaiterais donc connaître le coût total de cette cérémonie religieuse qui s'est déroulée dans un parc propriété de la commune et la ligne budgétaire sur laquelle elle sera imputée.

***Réponse de M. Subrini, premier adjoint***

*Nous avons ainsi marqué un attachement à la mémoire d'un chef d'Etat. Cela va au-delà d'un fait religieux. En outre, compte tenu du mauvais temps, cette cérémonie s'est finalement tenue dans l'Eglise St Etienne, donc pas de coûts.*

**Questions d'actualité posées par la liste Issy c'est possible (groupe socialiste et apparentés)**

Sur les suppressions de postes chez Bouygues

*Réponse de la municipalité*



*Ceci relève de la libre administration des entreprises. GPSO sera attentive à la situation. Sur le devenir de l'immeuble : décision de le libérer intégralement, pour des raisons d'économies. Pourraient partir en 2015. Plusieurs entreprises sont intéressées.*

Sur le prêt d'une salle à l'Agora à la Manif pour tous

*Réponse de la municipalité*

*La salle a été prêtée à l'AMC, association catholique qui a sollicité la salle pour une soirée de réflexion avec les parents d'élèves sur l'ABCD de l'égalité. Elle remplissait les conditions de l'objet communal puisqu'il était question d'éducation.*

Sur le départ de Vélizy de GPSO

*Réponse de la municipalité.*

*La loi sur la métropole du Grand Paris permet ce départ. Le conseil municipal de cette commune l'a demandé le 21 mai dernier et GPSO l'a confirmé en juin.*

Sur la situation financière de Issy Paris Hand (équipe de filles)

*Réponse de la municipalité.*

*Cette équipe s'est vue interdire d'évoluer en coupe d'Europe pour des raisons financières, car elle connaît un déficit suite au coût engendré par l'organisation de la coupe d'Europe cette année. Un plan d'apurement a donc été mis en place qui implique une baisse du nombre de joueuses et de ne pas concourir pour la prochaine coupe d'Europe. L'équipe a aussi été sanctionnée par la fédération nationale de hand.*

Sur l'ouverture de la nouvelle école des Bords de Seine

*Réponse de la municipalité.*

*La visite de l'école, le 30 juin, a montré une bonne avancée des finitions. Les travaux sur les voies seront faits et terminés pour le 24 juillet, date de passage de la commission de sécurité.*

Sur les problèmes d'inscription à la cantine à l'Ecole Paul Bert

*Réponse de la municipalité.*

*Demande de justificatifs pour inscrire des enfants à la cantine car la seule école où taux trop élevé d'enfants qui mangent à la cantine. Donc application de l'article 2 du règlement intérieur de la restauration scolaire avec conditions d'inscription. Elles sont appliquées car la capacité maximum d'accueil à la cantine est de 78% dans cette école alors que les inscriptions dépassent les 85%*